Directive 388 (1979)[1]

Amélioration de l'information du public et des parlements sur les questions concernant l'énergie

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Tenant compte de sa Recommandation 846 (1978), relative aux résultats du Colloque parlementaire sur l'énergie et l'environnement, tenu les 24 et 25 novembre 1977 à Strasbourg ;

2. Convaincue du fait que la crise de l'énergie est l'un des problèmes les plus graves auxquels l'Europe ait eu à faire face depuis la guerre ;

3. Rappelant les diverses initiatives qui ont été prises dans le cadre de son exercice des coopérations scientifiques afin de répondre à ce défi ;

4. Reconnaissant que :

4.1. i. une attention particulière devrait être consacrée à la formation complémentaire de spécialistes, en vue de l'adaptation permanente de leurs capacités aux exigences de leur vie professionnelle ;

4.2. l'information du public sur les questions énergétiques pourrait être améliorée grâce à une série d'ateliers européens auxquels participeraient des parlementaires, scientifiques, économistes, sociologues, juristes, journalistes et d'autres personnes ;

4.3. une base de données européennes accessible aux représentants des media devrait être établie afin de diffuser la connaissance d'innovations dans les domaines des relations entre l'énergie et l'électronique, des systèmes nouveaux de conversion d'énergie, des méthodes de comptabilité énergétique, etc.,

5. Charge sa commission de la science et de la technologie de prendre des dispositions pour la mise en oeuvre d'une série d'ateliers européens, dans le cadre de l'exercice des coopérations scientifiques, en vue d'améliorer l'information du public et des parlementaires sur les questions relatives à l'énergie.

1. Voir Doc. 4448, rapport de la commission de la science et de la technologie. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 22 novembre 1979.